



BUDGET 2023

Municipalité et Bourgeoisie

• Convocation		Page 01
• Municipalité	Message introductif	Page 02 à 09
	Compte de résultats échelonnés	Page 10
	Compte de résultats et investissements	Page 11
	Compte de résultats selon les tâches	Page 12
	Compte de résultats selon les natures	Page 13
	Compte des investissements selon les tâches	Page 14
	Compte des investissements selon les natures	Page 15
	Aperçu des indicateurs financiers	Page 16
• Bourgeoisie	Message introductif	Page 17 à 21
	Compte de résultats échelonnés	Page 22
	Compte de résultats et investissements	Page 23
	Compte de résultats selon les tâches	Page 24
	Compte de résultats selon les natures	Page 25
	Compte des investissements selon les tâches	Page 26
	Compte des investissements selon les natures	Page 27
	Aperçu des indicateurs financiers	Page 28

Le détail des budgets de fonctionnement et d'investissement de la Municipalité et de la Bourgeoisie peut être consulté sur le site de la commune d'Arbaz ou obtenu au guichet aux heures habituelles d'ouverture du bureau.

**Aux Citoyennes et Citoyens
de la commune d'Arbaz**

**Aux Bourgeoises et Bourgeois
de la commune d'Arbaz**

Arbaz, le 23 novembre 2022

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Les citoyen(ne)s sont invité(e)s à participer à **l'assemblée primaire municipale** le

JEUDI 15 DECEMBRE 2022 A 19H00

au foyer de la salle polyvalente.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 2022
2. Budget 2023 - Présentation
3. Budget 2023 - Approbation - Crédit d'engagement y-compris les financements y afférents
4. Présentation du plan financier quadriennal
5. Adhésion à l'association forestière du cône de Thyon - Décision
6. Divers

ATTENTION : les deux assemblées n'ont pas lieu à la même date !

Les Bourgeois(e)s sont invité(e)s à participer à **l'assemblée primaire bourgeoisiale** le

MERCREDI 21 DECEMBRE 2022 A 19H00

au foyer de la salle polyvalente.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2022
2. Budget 2023 - Présentation
3. Budget 2023 - Approbation - Crédit d'engagement y-compris les financements y afférents
4. Présentation du plan financier quadriennal
5. Adhésion à l'association forestière du cône de Thyon – Décision
6. Demande d'agrégation de M. Pierre Beney - Décision
7. Divers

Nous nous réjouissons de vous rencontrer et vous remercions d'avance de votre participation.

Les budgets, l'information sur le projet d'adhésion à l'association forestière du cône de Thyon et les p.-v. des assemblées de juin 2022 sont disponibles au bureau communal, pendant les heures habituelles d'ouvertures du guichet, 20 jours avant l'assemblée, ils peuvent aussi être consultés sur le site Internet de la commune.

Les citoyennes et citoyens sont invités à poser leurs questions par écrit ou directement à secretariat@arbaz.ch jusqu'au dimanche soir précédant l'assemblée. Ainsi le Conseil sera en mesure d'y répondre de manière référencée.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

COMMUNE & BOURGEOISIE D'ARBAZ

Le Président
Jean-Michel BONVIN

Le Secrétaire
John TORRENT

MESSAGE INTRODUCTIF

Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'art. 7 a. 1 de la loi sur les communes du 05 février 2004, le conseil communal a l'honneur de vous présenter le budget de la municipalité pour l'année 2023.

Ce budget 2023 se conforme au modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2). Le modèle comptable harmonisé (MCH1) a été profondément remanié en tenant compte des normes comptables internationales du secteur public ainsi que du nouveau modèle comptable de la Confédération.

Le MCH2 fournit les bases de présentation des états financiers des cantons et des communes pour permettre l'harmonisation complète de la présentation des comptes publics. Cette harmonisation était nécessaire en matière de coordination des politiques budgétaires (canton/communes), d'établissement de la péréquation financière (données comparables), de transparence et de statistique financière. Pour y parvenir, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances ont édicté 21 recommandations, lesquelles servent de cadre pour les finances publiques.

1. APERCU GENERAL DU BUDGET 2023

Avec un total de revenus financiers de **CHF 7'420'000** et un total de charges financières de **CHF 6'989'850**, le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de **CHF 430'150**. Avec un taux de progression de 5.4 % par rapport au budget 2022, les charges financières sont partiellement maîtrisées. Elles sont supérieures aux charges de l'exercice 2021. Les revenus financiers, estimés de manière prudente sont en augmentation de 6 % par rapport au budget 2022 mais bien inférieures à l'exercice 2021.

Après comptabilisation des amortissements pour **CHF 964'400**, le compte de résultats présente une perte de **CHF 534'250**.

Compte de résultats	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Ecart B22_B23	Ecart en %
Charges financières	6'687'340.92	6'628'850.00	6'989'850.00	361'000.00	5.4%
Revenus financiers	8'288'796.94	7'001'800.00	7'420'000.00	418'200.00	6.0%
Marge d'autofinancement	1'601'456.02	372'950.00	430'150.00	57'200.00	15.3%
Amortissements planifiés	1'073'760.81	1'036'300.00	964'400.00	-71'900.00	-6.9%
Prélèvements s/fds financement spéc.	60'000.00	-	-	0.00	
Excédent de charges (-)	587'695.21	-663'350.00	-534'250.00	129'100.00	-19.5%

Avec un total de dépenses de **CHF 2'495'000** et un total de recettes de **CHF 75'000**, le compte d'investissements présente un résultat net de **CHF 2'420'000**.

Compte des investissements	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Ecart B22_B23	Ecart en %
Dépenses	915'258.42	2'060'000.00	2'495'000.00	435'000.00	21.1%
Recettes	140'337.55	65'000.00	75'000.00	10'000.00	15.4%
Investissements nets	774'920.87	1'995'000.00	2'420'000.00	425'000.00	21.3%

2. EVOLUTIONS DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS

La marge d'autofinancement ne suffisant pas à couvrir les investissements nets, le compte de financement présente une insuffisance de **CHF 1'989'850**.

Financement	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Ecart B22_B23	Ecart en %
Marge d'autofinancement	1'601'456.02	372'950.00	430'150.00	57'200.00	15.3%
Investissements nets	774'920.87	1'995'000.00	2'420'000.00	425'000.00	21.3%
Insuffisance de financement (-)	826'535.15	-1'622'050.00	-1'989'850.00	-367'800.00	22.7%

La fortune qui se montait à **CHF 6'648'066** au 31.12.2021 s'élèvera à **CHF 5'450'466** au 31.12.2023 selon les prévisions budgétaires.

Modification de fortune	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Ecart B22_B22	Ecart en %
Excédent de revenus, charges (-)	587'695.21	-663'350.00	-534'250.00	129'100.00	-19.5%
Excédent, découvert du bilan	6'648'066.49	5'984'716.49	5'450'466.49	-534'250.00	-8.9%

La dette brute ou les engagements de **CHF 5'847'868** au 31.12.2021 passeront à **CHF 9'459'768** en fonction des insuffisances de financement budgétées. *(A condition toutefois que tous les investissements prévus en 2022 et 2023 soient réalisés. Aussi il n'est pas tenu compte dans cette estimation des amortissements des dettes et prêts sans intérêts)*

Modification des engagements	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Ecart B22_B23	Ecart en %
Variation capitaux de tiers	-826'535.15	1'622'050.00	1'989'850.00	367'800.00	22.7%
Capitaux de tiers	5'847'868.00	7'469'918.00	9'459'768.00	1'989'850.00	26.6%

3. COMPTE DE RESULTATS ECHELONNE

Le compte de résultats renseigne sur les gains (revenus) et les pertes (charges) de substances enregistrées au cours de la période comptable. L'objectif du compte de résultats est de présenter le résultat annuel de la collectivité publique selon le principe de l'image fidèle.

Le premier niveau du compte de résultats montre le résultat de l'activité opérationnelle et le second niveau le résultat de l'activité extraordinaire. Chaque niveau peut présenter un excédent de charges ou de revenus. Le résultat total du compte modifie l'excédent ou le découvert au bilan. Les charges et revenus sont considérés comme extraordinaires s'ils ne peuvent en aucune manière être prévus, s'ils échappent à toute influence ou contrôle et s'ils ne relèvent pas de l'activité opérationnelle (fourniture des prestations).

Les charges d'exploitation, amortissements compris, ont augmenté de **CHF 287'100** entre le budget 2022 et le budget 2023, ce qui représente une augmentation de 4 %. Les revenus d'exploitation ont augmenté de **CHF 408'450** ou de 6.3 %.

Ainsi, le résultat provenant de l'activité d'exploitation présente une perte de **CHF 661'550** inférieure au budget 2022. Le résultat provenant de l'activité de financement (charges et revenus financiers) est en augmentation de **CHF 7'750**. Le budget 2023 ne présente pas de charges et de revenus extraordinaires. Ainsi le total du compte de résultats affiche une perte de **CHF 534'250** en diminution de **CHF 129'100** par rapport au budget 2022.

Compte de résultats échelonnés	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Ecart B22_B23	Ecart en %
30 Charges de personnel	1'774'661.35	1'807'850.00	1'885'450.00	77'600.00	4.3%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'902'452.94	1'702'050.00	1'862'350.00	160'300.00	9.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'028'892.87	992'300.00	931'800.00	-60'500.00	-6.1%
36 Charges de transferts	2'628'058.87	2'725'750.00	2'835'450.00	109'700.00	4.0%
Total des charges d'exploitation	7'334'066.03	7'227'950.00	7'515'050.00	287'100.00	4.0%
40 Revenus fiscaux	6'009'738.35	4'862'000.00	5'115'000.00	253'000.00	5.2%
41 Patentes et concessions	60'669.52	55'800.00	60'000.00	4'200.00	7.5%
42 Taxes	1'190'796.25	1'050'200.00	1'127'900.00	77'700.00	7.4%
43 Revenus divers	3'584.05	3'000.00	3'000.00	0.00	0.0%
45 Prélèvements s/fds financements sp.	60'000.00	-	-	0.00	
46 Revenus de transferts	513'982.55	474'050.00	547'600.00	73'550.00	15.5%
Total des revenus d'exploitation	7'838'770.72	6'445'050.00	6'853'500.00	408'450.00	6.3%
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	504'704.69	-782'900.00	-661'550.00	121'350.00	-15.5%
34 Charges financières	67'385.70	47'000.00	47'000.00	0.00	0.0%
44 Revenus financiers	150'376.22	166'550.00	174'300.00	7'750.00	4.7%
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	82'990.52	119'550.00	127'300.00	7'750.00	6.5%
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	587'695.21	-663'350.00	-534'250.00	129'100.00	-19.5%
38 Charges extraordinaires	-	-	-	0.00	
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	0.00	
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	-	-	-	0.00	
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	587'695.21	-663'350.00	-534'250.00	129'100.00	-19.5%

3.1 CHARGES D'EXPLOITATION

Charges de personnel (30)

Les charges de personnel marquent une progression de CHF 77'600. Une hausse de 3% a été calculée sur l'ensemble des salaires pour compenser la forte augmentation du coût de la vie. Des augmentations sont enregistrées pour les autorités et commissions (+ 33'900), adaptation du salaire des autorités et des membres des commissions selon les propositions de la commission des finances & gestion, et pour les salaires du personnel administratif et d'exploitation (+ CHF 33'900), réorganisation et engagement d'un conducteur de travaux.

Biens et services et autres charges d'exploitation (31)

les efforts consentis pour préserver les finances communales permettent en général aux charges d'exploitation de demeurer stables, de diminuer ou d'enregistrer une légère augmentation, toutefois une augmentation est constatée pour l'alimentation et l'élimination (+ CHF 72'200), achat d'eau à la bourgeoisie, et pour la réfection et les entretiens courants (+ CHF 114'000), entretien des routes, du réseau d'eau potable et d'eaux usées et des bâtiments. La progression de 9.4% représente une augmentation de CHF 160'300.

Amortissements du patrimoine administratif (33)

Les nouveaux taux d'amortissements sont définis dans le MCH2 et figurent dans l'annexe de l'Ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes qui est entrée en vigueur en 2022. Les amortissements des actifs du patrimoine administratif s'effectuent en fonction de la durée d'utilisation et de la catégorie d'immobilisations. Cet amortissement est comptabilisé comme charge au titre d'amortissement ordinaire.

Dès lors, le conseil communal a retenu les taux d'amortissements suivants :

- 0 % sur les terrains et les forêts ;
- 8 % sur les terrains bâtis, bâtiments et les constructions
- 7 % sur les routes/voies de communication, parkings ;
- 7 % sur l'aménagement des eaux ;
- 7 % sur les autres ouvrages de génie civil ;
- 10 % sur les subventions d'investissement ;
- 35 % pour les biens mobiliers (meubles, machines, véhicules et matériel informatique) ;
- 50 % pour les autres immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles, les études et les logiciels informatiques ;
- Selon les risques pour les prêts et participation capital social.

En fonction des taux fixés, les amortissements planifiés au budget 2023 s'élèvent à CHF 931'800. Les amortissements des subventions d'investissements figurent dans les charges de transfert (36) pour un total de CHF 44'000. Au total, ils représentent le 10.1 % de la valeur estimée du patrimoine administratif au 31 décembre 2023.

Charges de transferts (36)

Les charges de transferts comptabilisent toutes les subventions et contributions versées à des collectivités publiques (canton, communes, associations intercommunales), à des entreprises ou organisations privées (sociétés locales, associations) et aux ménages (aides individuelles, soutiens à la famille). Celles-ci sont en hausse de CHF 109'700.

La Municipalité n'a que peu d'emprise sur la progression de ces charges liées (mensuration cantonale, traitement du personnel enseignant, frais de transport des élèves, mesures en faveur des personnes en situation de handicap, part aux prestations complémentaires AVS & AI, frais d'entretien et de signalisation du réseau des routes cantonales, déficit des transports publics, cycles d'orientation, paroisse catholique, CMS Sion-Hérens-Conthey, STEP de Châteauneuf, frais dentaires scolaires et aide sociale).

Il enregistre quelques diminutions pour la participation au centre scolaire intercommunal, aux nurseries et à Anzère tourisme SA.

Elles se détaillent ainsi :

Charges de transfert	Compte	Budget	Budget	Ecart	Ecart en %
Libellés	2021	2022	2023	B23_B22	
3602 Parts de revenus destinés aux communes et aux associations intercommunales	52'985.20	44'000.00	50'000.00	6'000.00	13.6%
3611 Dédommagements aux cantons et concordats	1'345.10	1'600.00	2'000.00	400.00	25.0%
3612 Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	25'600.90	29'450.00	28'800.00	-650.00	-2.2%
3631 Subventions aux cantons et concordats	857'754.66	809'100.00	904'500.00	95'400.00	11.8%
3632 Subventions aux communes et aux associations intercommunales	723'229.76	851'800.00	837'250.00	-14'550.00	-1.7%
3634 Subventions aux entreprises publiques	578'848.64	607'000.00	586'500.00	-20'500.00	-3.4%
3636 Subventions aux organisations privées à but non lucratif	33'574.65	32'300.00	32'900.00	600.00	1.9%
3637 Subventions aux ménages privés	309'852.02	306'500.00	360'900.00	54'400.00	17.7%
3660 Amortissements planifiés, subventions d'investissements	44'867.94	44'000.00	32'600.00	-11'400.00	-25.9%
Total	2'628'058.87	2'725'750.00	2'835'450.00	109'700.00	4.0%

3.2 REVENUS D'EXPLOITATION

Revenus fiscaux (40)

Les revenus fiscaux totalisent les impôts des personnes physiques et ceux des personnes morales. Les impôts à recevoir ont été estimés prudemment, sur la base des chiffres de la période fiscale 2020, tout en tenant compte des incertitudes du contexte économique actuel.

Il a été tenu compte dans cette estimation de la compensation des effets de la progression à froid. Le taux d'impôt sera corrigé de 3% et l'indexation s'élèvera ainsi à 143% pour la période fiscale 2023 en application de l'art. 32 al. 4 LF.

Le total des revenus fiscaux affiche une hausse de CHF 253'000 par rapport au budget 2022 ou 5.2 %.

Patentes et concessions (41)

Les patentes et concessions, principalement constituées par les redevances électriques et solaires, sont légèrement supérieures au budget 2022.

Taxes et redevances (42)

Les diverses taxes causales et redevances d'utilisation facturées aux bénéficiaires d'une prestation sont en augmentation de CHF 77'700 ou 7.4 %. Les augmentations proviennent essentiellement des participations des parents pour frais de garde (CHF 25'000) et des taxes pour le traitement des déchets (CHF 36'000).

Revenus divers (43)

Les revenus divers comptabilisent des émoluments et contributions diverses des services généraux et demeurent identiques au budget 2022.

Revenus de transferts (46)

Les revenus de transferts comptabilisent tous les dédommagements et subventions perçus auprès des collectivités publiques (confédération, canton, communes, associations intercommunales). Ceux-ci sont en hausse de CHF 73'550. Ils proviennent essentiellement de la péréquation financière intercommunale (+ CHF 10'200), de la subvention des salaires du personnel de la structure d'accueil (+ CHF 22'000) et de la subvention pour l'aide sociale (+ CHF 40'000).

3.3 CHARGES ET REVENUS FINANCIERS

Charges financières (34)

Les charges financières de CHF 47'000 sont identiques au budget 2022.

Revenus financiers (44)

Les revenus financiers, légèrement supérieurs au budget 2022 sont composés essentiellement des intérêts de retard et frais récupérés, des intérêts des prêts du patrimoine financier, des encaissements ou rachats d'actes de défaut de biens, des dividendes, des intérêts des prêts et des revenus des locations des immeubles du patrimoine administratif.

4. LE COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

Le volume des investissements bruts atteint **CHF 2'495'000** en augmentation de **CHF 435'000** par rapport au budget 2022.

Les liquidités de la municipalité (CHF 1'300'000) en octobre 2022 permettront de couvrir partiellement les investissements prévus, le solde devra faire l'objet d'une demande de crédit d'engagement.

Dépenses d'investissements selon les natures	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Ecart B23_B22	Ecart en %
50 Immobilisations corporelles	813'719.47	1'800'000.00	2'315'000.00	515'000.00	28.6%
52 Immobilisations incorporelles	84'005.35	200'000.00	150'000.00	-50'000.00	-25.0%
56 Propres subventions d'investissement	17'533.60	60'000.00	30'000.00	-30'000.00	-50.0%
Total des dépenses	915'258.42	2'060'000.00	2'495'000.00	435'000.00	21.1%

Recettes d'investissements selon les natures	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Ecart B23_B22	Ecart en %
63 Subventions d'investissement acquises	119'337.55	65'000.00	75'000.00	10'000.00	15.4%
64 Remboursement de prêts	21'000.00			0.00	
Total des recettes	140'337.55	65'000.00	75'000.00	10'000.00	15.4%

Excédent de dépenses	774'920.87	1'995'000.00	2'420'000.00	425'000.00	21.3%
-----------------------------	-------------------	---------------------	---------------------	-------------------	--------------

Les recettes d'investissement sont légèrement supérieures au budget 2022 et concernent des taxes de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Les principaux investissements (> CHF 50'000) que souhaite et/ou doit engager le conseil communal en 2023, sont les suivants :

-	Projet centre du village	CHF	640'000
-	Bâtiment scolaire (isolation galetas, changement fenêtres et stores)	CHF	150'000
-	Eclairage stade des Gonces	CHF	80'000
-	Eglise (réfection chauffage et isolation)	CHF	150'000
-	Crèche et garderie	CHF	500'000
-	Réfection des routes communales	CHF	250'000
-	Aménagement centre du village	CHF	80'000
-	Aménagement d'un parking, phase 1	CHF	200'000
-	Réseau eau potable (recherche de fuites et modélisation)	CHF	100'000
-	Lutte contre les eaux claires	CHF	80'000
-	Mesures de mise en application de la LAT, suite	CHF	50'000

5. COUTS INDUITS

L'article 10, Ofinco du 16 juin 2004, concernant la transparence financière lors de la prise de décision mentionne que l'organe appelé à prendre une décision générant immédiatement ou ultérieurement des charges ou des revenus pour la commune doit être informé au préalable des coûts, des coûts induits, du financement et des répercussions sur l'équilibre des finances.

Le projet de centre du village suit son cours. Aucune charge induite n'est prévue au budget 2023. Les charges seront calculées et paraîtront dans le budget 2024 en fonction des affectations des différentes parcelles ou autres bâtiments.

L'isolation du toit et le changement des fenêtres du bâtiment scolaire ainsi que le nouvel éclairage du stade des Gonces permettront de réaliser des économies d'énergie.

La réfection du chauffage et l'isolation de l'église permettra aussi à terme de réaliser des économies d'énergie.

La réalisation d'une nouvelle structure d'accueil générera des charges de biens et services qui seront partiellement couverts par la participation des parents et les subventions cantonales. Pour le solde elles ne devraient pas être très différentes du budget actuel pour ce service.

L'aménagement d'un parking générera aussi des frais d'entretien qui seront couverts à moyen terme par les loyers encaissés et des droits de stationnement.

La recherche de fuite sur le réseau d'eau potable permettra de diminuer le montant d'achat d'eau à la bourgeoisie.

La lutte contre les eaux claires permettra, à terme, de diminuer les frais de traitement de la station d'épuration de Châteauneuf.

Les investissements prévus en 2023 ne pourront pas être réalisés sans recours à une demande de crédit d'engagement de l'ordre de Fr. 1'000'000.-. Cet emprunt générera des intérêts annuels déjà prévus en partie pour l'exercice 2023.

Aucun autre coût induit n'est donc à signaler pour le budget 2023.

6. LES INDICATEURS FINANCIERS COMMUNAUX

Pour évaluer la situation financière des communes valaisannes, 8 indicateurs financiers ont été retenus et portent principalement sur la problématique de l'endettement. Ils servent à analyser l'équilibre budgétaire de la collectivité, la qualité de la gestion financière et l'importance de l'endettement. Les résultats obtenus s'expriment en % ou en francs et sont notés sur la base des moyennes actualisées retenues par le canton du Valais.

Grâce aux indicateurs financiers, le Conseil communal peut élaborer son budget en tenant compte des risques encourus en matière de gestion financière.

Ci-après, nous vous présentons le résultat des indicateurs pour les comptes 2021 et les budgets 2022 et 2023.

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget
	2021	2022	2023
1. Taux d'endettement net (I1)	36.52%	78.50%	113.52%
	bon	bon	suffisant
2. Degré d'autofinancement (I2)	206.66%	18.69%	17.77%
	haute conjoncture	récession	récession
3. Part des charges d'intérêts (I3)	-0.52%	-0.35%	-0.33%
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	57.86%	94.44%	117.16%
	bon	bon	moyen
5. Proportion des investissements (I5)	12.68%	24.82%	27.44%
	eff. d'inv. Moyen	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. élevé
6. Part du service de la dette (I6)	12.93%	15.32%	13.39%
	charge accpetable	charge forte	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	1614	2762	4148
	endettement moyen	endettement important	endettement important
8. Taux d'autofinancement (I8)	20.05%	5.64%	6.12%
	bon	mauvais	mauvais

7. CONCLUSIONS

Le budget 2023 s'inscrit dans un contexte économique à l'avenir incertain. Il est notamment difficile de prévoir l'évolution des recettes fiscales, raison pour laquelle les estimations sont toujours prudentes.

Malgré le contexte international tendu, le secrétariat à l'économie (SECO) prévoit une croissance en 2023 ceci pour autant que les problématiques liées aux difficultés d'approvisionnement et à l'inflation s'estompent.

Comme vous aurez pu le constater les charges liées ou de transfert, sur lesquelles l'autorité communale n'a que très peu d'emprise, sont importantes et ne cessent d'augmenter.

Le budget 2023 présente donc une perte de **CHF 534'250**. La fortune de plus de CHF 6 millions au 31.12.2021 permet d'absorber cet excédent de dépenses.

La marge d'autofinancement ne permet pas de financer les investissements prévus qui ne pourront pas être réalisés sans recours à une demande de crédit d'engagement. L'endettement net par habitant augmentera et devrait s'élever à plus de CHF 4'000 fin 2023, pour atteindre un endettement important selon les valeurs indicatives cantonales, ceci bien entendu à condition que les investissements prévus en 2022 et en 2023 soient réalisés dans leur totalité.

En ce qui concerne les services autofinancés, il peut être relevé que celui de l'approvisionnement en eau potable est déficitaire de CHF 53'900, celui du traitement des eaux usées de CHF 88'500. Le Conseil a mandaté un bureau spécialisé pour élaborer les nouveaux règlements de ces services pour lesquels les taxes devront être revues à la hausse.

Les taxes du service du traitement des déchets ont été adaptées et le service est autofinancé.

L'exécutif communal s'est efforcé de définir ses priorités et sur cette base, d'allouer les ressources nécessaires de manière ciblée, de maintenir une politique d'investissement ambitieuse et de soutenir ainsi l'économie communale et locale. Sa volonté de mener à bien certains projets afin de répondre aux ambitions du plan de législature dépendra de la capacité financière de la commune et de sa disposition à l'endettement.

Le plan financier 2023-2026, conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes 24 février 2021 sera présenté à l'assemblée primaire.

Par ce budget 2023 et le plan financier 2023-2026, le conseil réaffirme sa volonté de maintenir un équilibre financier tout en améliorant la qualité des services et des infrastructures communales. Fort de votre confiance et de votre soutien, il s'engage pour un développement harmonieux de la commune d'Arbaz.

Nous vous souhaitons bonne lecture et demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez.

Avec nos cordiales salutations.

Arbaz, octobre 2022

La commune d'Arbaz

Compte de résultats échelonné		Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	1'774'661.35	1'807'850.00	1'885'450.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	1'902'452.94	1'702'050.00	1'862'350.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	1'028'892.87	992'300.00	931'800.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
36 Charges de transferts	CHF	2'628'058.87	2'725'750.00	2'835'450.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	7'334'066.03	7'227'950.00	7'515'050.00
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	6'009'738.35	4'862'000.00	5'115'000.00
41 Patentes et concessions	CHF	60'669.52	55'800.00	60'000.00
42 Taxes	CHF	1'190'796.25	1'050'200.00	1'127'900.00
43 Revenus divers	CHF	3'584.05	3'000.00	3'000.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	60'000.00	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	513'982.55	474'050.00	547'600.00
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	7'838'770.72	6'445'050.00	6'853'500.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		504'704.69	-782'900.00	-661'550.00
34 Charges financières	CHF	67'385.70	47'000.00	47'000.00
44 Revenus financiers	CHF	150'376.22	166'550.00	174'300.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	82'990.52	119'550.00	127'300.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		587'695.21	-663'350.00	-534'250.00
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	587'695.21	-663'350.00	-534'250.00

Aperçu du compte de résultats et investissements

Compte
2021Budget
2022Budget
2023

Compte de résultats

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- CHF	6'687'340.92	6'628'850.00	6'989'850.00
Revenus financiers	+ CHF	8'288'796.94	7'001'800.00	7'420'000.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	1'601'456.02	372'950.00	430'150.00

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	1'601'456.02	372'950.00	430'150.00
Amortissements planifiés	- CHF	1'073'760.81	1'036'300.00	964'400.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	60'000.00	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	663'350.00	534'250.00
Excédent de revenus	= CHF	587'695.21	-	-

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	915'258.42	2'060'000.00	2'495'000.00
Recettes	- CHF	140'337.55	65'000.00	75'000.00
Investissements nets	= CHF	774'920.87	1'995'000.00	2'420'000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	1'601'456.02	372'950.00	430'150.00
Investissements nets	- CHF	774'920.87	1'995'000.00	2'420'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	1'622'050.00	1'989'850.00
Excédent de financement	= CHF	826'535.15	-	-

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Budget 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	982'451.12	77'894.30	1'022'550.00	73'100.00	1'097'800.00	103'900.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	426'006.50	117'930.10	407'750.00	36'200.00	404'600.00	44'500.00
2 Formation	1'040'550.66	39'067.90	1'085'750.00	31'450.00	1'062'350.00	33'000.00
3 Culture, sports et loisirs, église	307'846.48	23'100.00	340'450.00	23'100.00	362'850.00	23'100.00
4 Santé	272'055.74	-	271'750.00	-	282'300.00	-
5 Prévoyance sociale	1'104'018.68	453'871.90	1'183'600.00	395'300.00	1'298'500.00	488'400.00
6 Trafic et télécommunications	1'845'578.96	411'083.90	1'624'150.00	417'000.00	1'719'450.00	426'500.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'105'743.46	824'402.80	1'084'300.00	753'500.00	1'111'850.00	794'500.00
8 Economie publique	499'474.47	401'469.25	497'850.00	406'000.00	456'550.00	401'200.00
9 Finances et impôts	177'375.66	5'999'976.79	147'000.00	4'866'150.00	158'000.00	5'104'900.00
Total des charges et des revenus	7'761'101.73	8'348'796.94	7'665'150.00	7'001'800.00	7'954'250.00	7'420'000.00
Excédent de charges		-		663'350.00		534'250.00
Excédent de revenus	587'695.21		-		-	

Compte de résultats selon les natures

Compte 2021

Budget 2022

Budget 2023

	Compte 2021		Budget 2022		Budget 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	1'774'661.35		1'807'850.00		1'885'450.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'902'452.94		1'702'050.00		1'862'350.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'028'892.87		992'300.00		931'800.00	
34 Charges financières	67'385.70		47'000.00		47'000.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	2'628'058.87		2'725'750.00		2'835'450.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	359'650.00		390'200.00		392'200.00	
40 Revenus fiscaux		6'009'738.35		4'862'000.00		5'115'000.00
41 Patentes et concessions		60'669.52		55'800.00		60'000.00
42 Taxes		1'190'796.25		1'050'200.00		1'127'900.00
43 Revenus divers		3'584.05		3'000.00		3'000.00
44 Revenus financiers		150'376.22		166'550.00		174'300.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		60'000.00		-		-
46 Revenus de transferts		513'982.55		474'050.00		547'600.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		359'650.00		390'200.00		392'200.00
Total des charges et des revenus	7'761'101.73	8'348'796.94	7'665'150.00	7'001'800.00	7'954'250.00	7'420'000.00
Excédent de charges		-		663'350.00		534'250.00
Excédent de revenus	587'695.21		-		-	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Budget 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	404'164.05	-	620'000.00	-	640'000.00	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	5'282.75	-	60'000.00	-	150'000.00	-
3 Culture, sports et loisirs, église	12'876.62	-	80'000.00	-	230'000.00	-
4 Santé	1'408.65	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	50'000.00	-	500'000.00	-
6 Trafic et télécommunications	185'936.00	-	860'000.00	-	585'000.00	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	305'287.05	119'337.55	340'000.00	65'000.00	340'000.00	75'000.00
8 Economie publique	303.30	21'000.00	50'000.00	-	50'000.00	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	915'258.42	140'337.55	2'060'000.00	65'000.00	2'495'000.00	75'000.00
Excédent de dépenses		774'920.87		1'995'000.00		2'420'000.00
Excédent de recettes						

Compte des investissements selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Budget 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	813'719.47		1'800'000.00		2'315'000.00	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	84'005.35		200'000.00		150'000.00	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	17'533.60		60'000.00		30'000.00	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		119'337.55		65'000.00		75'000.00
64 Remboursement de prêts		21'000.00		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	915'258.42	140'337.55	2'060'000.00	65'000.00	2'495'000.00	75'000.00
Excédent de dépenses		774'920.87		1'995'000.00		2'420'000.00
Excédent de recettes	-		-		-	

Aperçu des indicateurs financiers

Compte	Budget	Budget
--------	--------	--------

1. Taux d'endettement net (I1)	2021	2022	2023	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux	36.5%	78.5%	113.5%	73.9%

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2021	2022	2023	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	206.7%	18.7%	17.8%	46.3%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2021	2022	2023	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	-0.5%	-0.4%	-0.3%	-0.4%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2021	2022	2023	Moyenne
Dettes brutes en % des revenus courants	57.9%	94.4%	117.2%	88.3%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2021	2022	2023	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	12.7%	24.8%	27.4%	22.2%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2021	2022	2023	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	12.9%	15.3%	13.4%	13.8%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2021	2022	2023	Moyenne
Dettes nettes l par habitant	1614	2762	4148	2853

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2021	2022	2023	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	20.0%	5.6%	6.1%	11.1%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais

MESSAGE INTRODUCTIF

Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'art. 7 a. 1 de la loi sur les communes du 05 février 2004, le conseil bourgeoisial a l'honneur de vous présenter le budget de la bourgeoisie pour l'année 2023.

Ce budget 2023 se conforme au modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2).

Pour les bourgeoisies, selon le nouveau modèle comptable « MCH2 », seules existent les fonctions **0 Administration générale**, **8 Economie publique** et **9 Finances et impôts**. Ainsi tout ce qui concerne les vignes, le réseau d'eau potable et le turbinage se retrouve sous la fonction 9, finances et impôts, service 963, immeubles et titres du patrimoine financier.

Aussi les investissements relatifs à ce service transitent directement par les comptes du bilan, ne figureront plus dans les tableaux de résultats et ne seront plus amortis mais réévalués. Cette réévaluation est considérée comme une charge financière et impacte donc négativement la marge d'autofinancement.

La présentation des résultats diffère donc passablement de celle des derniers exercices.

1. APERCU GENERAL DU BUDGET 2023

Avec un total de revenus financiers de **CHF 613'750** et un total de charges financières de **CHF 329'450**, le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de **CHF 284'300**. Les charges financières sont bien maîtrisées et inférieures de 1.6 % au budget 2022. Elles sont aussi inférieures aux charges de l'exercice 2021. Les revenus financiers, sont en augmentation de 19.5 % par rapport au budget 2022 au aussi bien supérieurs à l'exercice 2021.

Après comptabilisation des amortissements pour **CHF 3'900**, le compte de résultats présente un bénéfice de **CHF 280'400**.

Compte de résultats	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Ecart B22 - B23	Ecart en %
Charges financières	384'050.63	334'750.00	329'450.00	-5'300.00	-1.6%
Revenus financiers	501'722.85	513'750.00	613'750.00	100'000.00	19.5%
Marge d'autofinancement	117'672.22	179'000.00	284'300.00	105'300.00	58.8%
Amortissements planifiés	30'500.00	21'800.00	3'900.00	-17'900.00	-82.1%
Excédent de revenus	87'172.22	157'200.00	280'400.00	123'200.00	78.4%

Le budget 2023 prévoit un investissement de CHF 35'000 pour le patrimoine administratif. Les investissements du patrimoine financier (*transit directement par le bilan*) sont présentés sous point 4. du présent message.

Compte des investissements	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Ecart B22 - B23	Ecart en %
Dépenses	-	-	35'000.00	35'000.00	
Recettes	-	-	-	0.00	
Investissements nets	-	-	35'000.00	35'000.00	

2. EVOLUTIONS DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS

Un investissement de CHF 35'000 est prévu pour le patrimoine administratif. La marge d'autofinancement suffit à couvrir cet investissement.

Financement	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Ecart B22 - B23	Ecart en %
Marge d'autofinancement	117'672.22	179'000.00	284'300.00	105'300.00	58.8%
Investissements nets	-	-	35'000.00	35'000.00	
(-) Insuffisance de financement, excédent	117'672.22	179'000.00	249'300.00	70'300.00	39.3%

La fortune qui se montait à **CHF 1'293'555** au 31.12.2021 s'élèvera à **CHF 1'731'155** au 31.12.2023 selon les prévisions budgétaires.

Modification de fortune	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Ecart B22 - B23	Ecart en %
Excédent de revenus, charges	87'172.00	157'200.00	280'400.00	123'200.00	78.4%
Excédent, découvert du bilan	1'293'555.35	1'450'755.35	1'731'155.35	280'400.00	19.3%

La dette brute ou les engagements de **CHF 1'363'461** au 31.12.2021 devrait diminuer à **CHF 935'161** au 31.12.2023. *(Il n'est pas tenu compte dans cette estimation des amortissements des dettes et prêts sans intérêts, ni des éventuelles insuffisances de financement pour les investissements du patrimoine financier)*

Modification des engagements	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Ecart B22 - B23	Ecart en %
Variation capitaux de tiers	-117'672.00	-179'000.00	-249'300.00	-70'300.00	
Capitaux de tiers	1'363'460.94	1'184'460.94	935'160.94	-249'300.00	-21.0%

3. COMPTE DE RESULTATS ECHELONNE

Le compte de résultats renseigne sur les gains (revenus) et les pertes (charges) de substances enregistrées au cours de la période comptable.

Les charges d'exploitation, amortissements compris, diminuent de **CHF 22'000** entre le budget 2022 et le budget 2023, ce qui représente une diminution de 23.9 %. Les revenus d'exploitation demeurent identiques au budget 2022.

Ainsi, le résultat provenant de l'activité d'exploitation présente un bénéfice de **CHF 12'800**.

Le résultat provenant de l'activité de financement (charges et revenus financiers) est en augmentation de **CHF 101'200**. Le budget 2023 ne présente pas de charges et de revenus extraordinaires. Ainsi le total du compte de résultats affiche un bénéfice de **CHF 280'400** en augmentation de **CHF 123'200** par rapport au budget 2022.

Compte de résultats échelonnés	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Ecart B22 - B23	Ecart en %
30 Charges de personnel	362.80	2'000.00	2'000.00	0.00	0.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	26'227.02	35'700.00	30'050.00	-5'650.00	-15.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	30'500.00	21'800.00	3'900.00	-17'900.00	-82.1%
36 Charges de transferts	30'498.90	32'400.00	33'950.00	1'550.00	4.8%
Total des charges d'exploitation	87'588.72	91'900.00	69'900.00	-22'000.00	-23.9%
42 Taxes	95'410.75	82'700.00	82'700.00	0.00	0.0%
Total des revenus d'exploitation	95'410.75	82'700.00	82'700.00	0.00	0.0%

R1	Résultat provenant de l'activité d'exploitation	7'822.03	-9'200.00	12'800.00	22'000.00	-239.1%
34	Charges financières	326'961.91	264'650.00	263'450.00	-1'200.00	-0.5%
44	Revenus financiers	406'312.10	431'050.00	531'050.00	100'000.00	23.2%
R2	Résultat provenant de l'activité de financement	79'350.19	166'400.00	267'600.00	101'200.00	60.8%
O1	Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	87'172.22	157'200.00	280'400.00	123'200.00	78.4%
38	Charges extraordinaires	-	-	-	0.00	
48	Revenus extraordinaires	-	-	-	0.00	
E1	Résultat provenant de l'activité extraordinaire	-	-	-	0.00	
	Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	87'172.22	157'200.00	280'400.00	123'200.00	78.4%

3.1 CHARGES D'EXPLOITATION

Charges de personnel (30)

Les charges de personnel demeurent stables. (Commission bourgeoisiale).

Biens et services et autres charges d'exploitation (31)

Les charges diminuent de CHF 5'650 ou de 15.8%. En effet, suite à la vente de l'ancienne école à la municipalité, la bourgeoisie n'a plus à assurer les charges de ce bâtiment.

Amortissements du patrimoine administratif (33)

Les nouveaux taux d'amortissements sont définis dans le MCH2.

Le conseil bourgeoisial a retenu les mêmes taux d'amortissements pour les actifs du patrimoine administratif que pour la commune. En fonction des taux planifiés les amortissements s'élèvent à CHF 3'900. Cette diminution de CHF 17'900 s'explique aussi par la vente de l'ancienne maison d'école.

Les mêmes taux sont aussi appliqués pour la réévaluation des biens du patrimoine financier (réseau eau, turbinage). Les réévaluations du patrimoine financier figurent dans les charges financières (34) pour un total de CHF 150'100.

Au total, ils représentent le 7 % de la valeur estimée du patrimoine administratif au 31 décembre 2023.

Charges de transferts (36)

Les charges de transferts augmentent légèrement et concernent les contributions versées à la municipalité (frais d'administration) au canton (frais d'analyses), aux organisations privées (associations) et aux ménages bourgeois.

3.2 REVENUS D'EXPLOITATION

Taxes (42)

Les diverses taxes causales (émoluments d'agrégation) et redevances d'utilisation (turbinage) facturées aux bénéficiaires d'une prestation demeurent identiques au budget 2022.

3.3 CHARGES ET REVENUS FINANCIERS

Charges financières (34)

Les charges financières sont en diminution de CHF 1'200 ou 0,5 % par rapport au budget 2021. Elles comptabilisent les charges d'intérêts, d'exploitation et les réévaluations des biens du patrimoine financier (Réseau eau potable et vignes)

Revenus financiers (44)

Les revenus financiers enregistrent une progression de 23.2% ou de CHF 100'000 par rapport au budget 2022. Ils sont composés principalement des locations et des ventes d'eau pour lesquelles de nouveaux contrats seront établis pour les communes d'Arbaz et de Grimisuat.

4. LE COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

Un investissement de CHF 35'000 pour l'acquisition du raccord du Marais est prévu en 2023 pour le patrimoine administratif.

Des investissements à hauteur de **CHF 300'000** (Rénovation station de filtration UF1 et assainissement du réservoir de Procatrué) sont prévus pour le *patrimoine financier* dans le réseau d'eau potable. Ils transiteront directement par le bilan.

Les sources de financement provenant de l'exploitation suffiront à couvrir ces investissements.

Dépenses d'investissements selon les natures (patrimoine administratif)	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Ecart B22_B23	Ecart en %
50 Immobilisations corporelles	0.00	0.00	35'000.00	35'000.00	
Total des dépenses PA	0.00	0.00	35'000.00	35'000.00	
Dépenses d'investissements patrimoine financier					
Réseau d'eau potable	151'486.15	400'000.00	300'000.00	-100'000.00	
Excédent de dépenses	151'486.15	400'000.00	335'000.00	135'000.00	
Financement					
Excedents de revenus	87'172.22	157'200.00	280'400.00	123'200.00	78.4%
+ Amortissements PA	30'500.00	21'800.00	3'900.00	-17'900.00	-82.1%
+ Réévaluation PF	175'986.15	150'100.00	150'100.00	0.00	0.0%
Source de financement provenant de l'exploitation	293'658.37	329'100.00	434'400.00	105'300.00	32.0%
<i>Utilisation des fonds pour l'investissement</i>	<i>151'486.15</i>	<i>400'000.00</i>	<i>335'000.00</i>	<i>-65'000.00</i>	<i>-16.3%</i>
Excédents de dépenses (-)	142'172.22	-70'900.00	99'400.00	170'300.00	-240.2%

5. COUTS INDUITS

L'article 10, Ofinco du 16 juin 2004, concernant la transparence financière lors de la prise de décision mentionne que l'organe appelé à prendre une décision générant immédiatement ou ultérieurement des charges ou des revenus pour la commune doit être informé au préalable des coûts, des coûts induits, du financement et des répercussions sur l'équilibre des finances.

Les investissements prévus en 2023 ne devraient pas générer de coûts induits.

6. LES INDICATEURS FINANCIERS BOURGEOISIAUX

Sur la même base que pour les communes, des indicateurs financiers ont été retenus pour la bourgeoisie. Ci-après, nous vous présentons le résultat des indicateurs pour les comptes 2021 et les budgets 2022 et 2023.

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget
	2021	2022	2023
2. Degré d'autofinancement (I2)			812.29%
			Haute conjoncture
3. Part des charges d'intérêts (I3)	5.51%	4.99%	3.84%
	suffisant	suffisant	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	271.76%	230.55%	152.37%
	critique	critique	mauvais
5. Proportion des investissements (I5)	0.00%	0.00%	16.33%
	eff. d'inv. faible	eff. d'inv. faible	eff. d'inv. moyen
6. Part du service de la dette (I6)	11.59%	9.24%	4.47%
	charge accpetable	charge acceptable	charge faible
7. Dette nette par bourgeois-e-s	-1588	-2118	-2828
	patrimoine net	patrimoine net	patrimoine net
8. Taux d'autofinancement (I8)	23.45%	34.84%	46.32%
	bon	bon	bon

7. CONCLUSIONS

La marge d'autofinancement de **CHF 284'300** permet de couvrir les amortissements de **CHF 3'900** et de dégager un excédent de revenus de **CHF 280'400**. La fortune de plus CHF 1'300'000 au 31.12.2021 augmentera encore.

La marge d'autofinancement permet aussi de couvrir les investissements du *patrimoine financier*. L'excédent de financement permettra de diminuer la dette et le patrimoine par bourgeois-e-s devrait encore augmenter durant l'exercice 2023.

Le plan financier 2023-2026, conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes 24 février 2021 sera présenté à l'assemblée primaire.

Nous vous souhaitons bonne lecture et demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez.

Avec nos cordiales salutations.

Compte de résultats échelonné		Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	362.80	2'000.00	2'000.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	26'227.02	35'700.00	30'050.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	30'500.00	21'800.00	3'900.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
36 Charges de transferts	CHF	30'498.90	32'400.00	33'950.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	87'588.72	91'900.00	69'900.00
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	-	-	-
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	95'410.75	82'700.00	82'700.00
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	95'410.75	82'700.00	82'700.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		7'822.03	-9'200.00	12'800.00
34 Charges financières	CHF	326'961.91	264'650.00	263'450.00
44 Revenus financiers	CHF	406'312.10	431'050.00	531'050.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	79'350.19	166'400.00	267'600.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		87'172.22	157'200.00	280'400.00
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	87'172.22	157'200.00	280'400.00

Aperçu du compte de résultats et investissements

Compte
2021Budget
2022Budget
2023

Compte de résultats

Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	384'050.63	334'750.00	329'450.00
Revenus financiers	+ CHF	501'722.85	513'750.00	613'750.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	117'672.22	179'000.00	284'300.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	117'672.22	179'000.00	284'300.00
Amortissements planifiés	- CHF	30'500.00	21'800.00	3'900.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	87'172.22	157'200.00	280'400.00

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	-	-	35'000.00
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	-	-	35'000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	117'672.22	179'000.00	284'300.00
Investissements nets	- CHF	-	-	35'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	117'672.22	179'000.00	249'300.00

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Budget 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	67'272.92	55'700.00	65'600.00	54'400.00	42'100.00	42'400.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	7'067.90	2'800.00	9'300.00	2'800.00	9'300.00	2'800.00
9 Finances et impôts	340'209.81	443'222.85	281'650.00	456'550.00	281'950.00	568'550.00
Total des charges et des revenus	414'550.63	501'722.85	356'550.00	513'750.00	333'350.00	613'750.00
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	87'172.22		157'200.00		280'400.00	

Compte de résultats selon les natures

Compte 2021

Budget 2022

Budget 2023

	Compte 2021		Budget 2022		Budget 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	362.80		2'000.00		2'000.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	26'227.02		35'700.00		30'050.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	30'500.00		21'800.00		3'900.00	
34 Charges financières	326'961.91		264'650.00		263'450.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	30'498.90		32'400.00		33'950.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		95'410.75		82'700.00		82'700.00
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		406'312.10		431'050.00		531'050.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-
46 Revenus de transferts		-		-		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	414'550.63	501'722.85	356'550.00	513'750.00	333'350.00	613'750.00
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	87'172.22		157'200.00		280'400.00	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Budget 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	35'000.00	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	-	-	-	-	35'000.00	-
Excédent de dépenses		-		-		35'000.00
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Budget 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-		-		35'000.00	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		-		-
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	-	-	-	-	35'000.00	-
Excédent de dépenses		-		-		35'000.00
Excédent de recettes	-		-		-	

Aperçu des indicateurs financiers

Compte Budget Budget

1. Taux d'endettement net (I1)	2021	2022	2023	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux				#DIV/0!

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2021	2022	2023	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets			812.3%	1659.9%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2021	2022	2023	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	5.5%	5.0%	3.8%	4.7%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2021	2022	2023	Moyenne
Dettes brutes en % des revenus courants	271.8%	230.6%	152.4%	213.8%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2021	2022	2023	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	0.0%	0.0%	16.3%	5.8%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2021	2022	2023	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	11.6%	9.2%	4.5%	8.2%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2021	2022	2023	Moyenne
Dettes nettes l par habitant	-1588	-2118	-2828	-2166

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2021	2022	2023	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	23.5%	34.8%	46.3%	35.7%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais